

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Institut de Formation des Aides-Soignants d'Eprenay



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS D'EPERNAY..</b>	<b>5</b>
<b>2 LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT .....</b>	<b>5</b>
<b>3 LES MISSIONS DE L'INSTITUT .....</b>	<b>5</b>
<b>4 LE CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>5 LA DEMARCHE QUALITE .....</b>	<b>6</b>
5.1 STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS .....	6
5.2 MODALITES D'EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET CLINIQUES .....	7
<b>6 L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'INSTITUT .....</b>	<b>8</b>
<b>L'ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE DE L'INSTITUT.....</b>	<b>9</b>
<b>7 LA FINALITE ET LES OBJECTIFS .....</b>	<b>9</b>
7.1 LA FINALITE .....	9
7.2 LES OBJECTIFS GENERAUX.....	9
7.3 LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES .....	10
7.4 TROIS PALIERS D'APPRENTISSAGE .....	10
7.5 LA COMPETENCE .....	10
7.6 PRENDRE SOIN .....	12
<b>8 LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE.....</b>	<b>13</b>
8.1 L'ORGANISATION DE LA FORMATION .....	13
8.2 LES DIFFERENTS TYPES DE CURSUS.....	14
8.3 LES MOYENS PEDAGOGIQUES .....	15
8.4 L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE.....	15
8.5 L'EVALUATION.....	17
<b>9 LA PLANIFICATION DE LA FORMATION .....</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 1 : LES EQUIVALENCES ET LES ALLEGEMENTS DE FORMATION (REF. 2021) .....</b>	<b>21</b>

# PREAMBULE

Le projet pédagogique donne les orientations, les valeurs, les dispositifs qui mettent en scène la formation. Il est le fruit d'un travail d'équipe et s'inscrit dans une dynamique globale permettant la prise en compte de l'évolution de la formation, inhérente à l'évolution des besoins en santé.

## Ce projet pédagogique :

1. Décrit les orientations pédagogiques de l'IFAS et leur déclinaison spécifique notamment.
  - ✓ L'environnement de l'institut
  - ✓ Ses missions
  - ✓ Sa philosophie
  - ✓ Ses modalités de fonctionnement au regard des différents textes législatifs qui le régissent
  
2. Est réajusté par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants, sous la responsabilité du Directeur. Il est validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI).
  
3. Est mis à la disposition des élèves et des différents partenaires.

Ce projet pédagogique a pour objectif d'amener les élèves à acquérir les compétences requises pour devenir des aides-soignants **compétents, réflexifs et acteurs** de leur métier.

- ✓ **La compétence** étant conçue comme "*... une prise d'initiatives et de responsabilités de l'individu dans les situations auxquelles il est confronté et une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises* »<sup>1</sup> l'IFAS prépare les élèves à mobiliser des connaissances fondamentales solides et à les faire évoluer dans des contextes de soins singuliers.
  
- ✓ Selon P. Perrenoud (2004) un professionnel est **réflexif**, "*lorsqu'il prend sa propre action comme objet de sa réflexion*". "*Il cherche à comprendre comment il s'y prend et parfois pourquoi il fait ce qu'il fait*"<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> ZARIFIAN P. 2001. Le modèle de la compétence. Paris. Éditions liaisons

<sup>2</sup> PERRENOUD P. 2001. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. Professionnalisation et raison pédagogique. Paris. ESF.

Les élèves formés à analyser leurs pratiques acquièrent une conception évolutive et perfectible de leur profession qui s'inscrit dans l'esprit de l'évaluation des pratiques professionnelles, et de l'apprentissage tout au long de la vie.

- ✓ Les textes réglementaires sortis en 2021 ouvrent aux aides-soignants des champs de professionnalisation nouveaux : extension des actes de soins, ouverture du métier aux postes de formateurs IFAS, participation possible aux jurys des entretiens d'épreuves de sélection. L'IFAS d'Eprenay a pour objectif de former des aides-soignants **acteurs de leur métier** c'est-à-dire "*une capacité à s'autoriser (à être) relativement autonome, parce que pourvu de capacités critiques suffisantes*".<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> ARDOINO J. 2000. Les avatars de l'éducation. Paris. PUF

# **1 PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS D'EPERNAY**

Implanté au sein même du Centre Hospitalier d'Eprenay, l'IFAS se situe dans les mêmes locaux que celui de l'IFSI. Il prépare au métier d'aide-soignant.

Il accueille chaque année :

- 40 élèves aides-soignantes pour une rentrée scolaire en septembre
- 40 élèves aides-soignantes pour une rentrée scolaire en janvier

Les locaux sont adaptés à la formation théorique et pratique avec notamment des équipements numériques, vidéo et wifi permettant l'enseignement à distance. Une salle de simulation en santé, permet aux étudiants et aux élèves un apprentissage des gestes techniques en situation simulée.

## **2 LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT**

Elle est fondée sur les valeurs et les principes suivants :

- Le respect de l'Etre Humain faisant appel à la tolérance, l'honnêteté, l'authenticité,
- Le respect de la dignité et des droits des personnes soignées et des résidents
- L'épanouissement et l'autonomisation des élèves par l'accès à la connaissance et à la professionnalisation.

Ces valeurs sont portées par tous les membres de l'équipe de l'IFAS.

## **3 LES MISSIONS DE L'INSTITUT**

- Sa mission première est de former de futur(e)s professionnel(le)s afin de les accompagner jusqu'à l'obtention de leur Diplôme d'Etat
- Ses autres missions sont également :
  - La formation continue des professionnels
  - La formation par la voie de l'apprentissage

## **4 LE CADRE REGLEMENTAIRE**

L'Institut de Formation des Aides-Soignants est sous la tutelle du Ministère en charge de la Santé. Son fonctionnement est régi par les institutions suivantes :

- Le CH Auban-Moët d'Eprenay en direction commune avec le CHU de Reims : Organisme

Gestionnaire,

- Le Conseil Régional qui finance la formation, autorise le fonctionnement de l'institut et agrée son directeur,
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) : Organisme certificateur,
- La Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : Tutelle pédagogique.

La formation d'aide-soignant est régie par :

- L'Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- L'Arrêté du 7 avril 2020 et du 12 avril 2021 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

## **5 LA DEMARCHE QUALITE**

L'IFAS est certifié Qualiopi depuis novembre 2021 (AFNOR).

### **5.1 Stratégie d'analyse des besoins**

L'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue qui tend à entretenir et à améliorer nos capacités et nos performances pour satisfaire et répondre aux besoins des différents acteurs engagés dans la formation (étudiants – élèves – professionnels de santé - tutelles-financeurs ...).

La politique qualité concerne l'ensemble des activités de l'institut de formation, ses ressources et son fonctionnement. Elle se décline autour d'axes principaux :

- Mettre en œuvre le système décrit dans le Référentiel National Qualité (Qualiopi)
- Soutenir ses collaborateurs dans leur recherche d'amélioration continue des prestations tant en formation initiale qu'en formation continue
- Favoriser le développement des compétences individuelles et collectives de l'équipe
- Maintenir l'évaluation régulière de nos pratiques professionnelles et le réajustement de nos actions, dans le cadre de la gestion des risques et amélioration de la qualité
- Mobiliser ses partenaires autour de la gestion de l'alternance en renforçant l'accompagnement et l'encadrement des apprenants
- Respecter les exigences réglementaires en vigueur

L'institut de formation souhaite ainsi :

- Améliorer la satisfaction des apprenants et de nos partenaires, en les intégrant dans l'évaluation de la démarche qualité mise en place
- Former des aides-soignants réflexifs et responsables pour répondre aux besoins de santé dans le cadre d'une pluri professionnalité, et capables de s'adapter aux mutations du système de santé
- Recueillir la satisfaction des élèves par le biais des bilans de fin d'année

La Direction a pour mission de :

- Définir la stratégie générale, la politique et les objectifs en matière de qualité et gestion des risques
- Approuver et valider les documents qualité et gestion des risques

Le COPIL qualité, constitué de trois formateurs, a pour missions de :

- Piloter le système d'assurance qualité
- Superviser la démarche qualité
- Promouvoir et animer la démarche qualité
- Garantir la conformité du système de management de la qualité, des documents et actions mises en œuvre dans les différents processus
- Accompagner les pilotes de processus dans leurs missions

## **5.2 Modalités d'évaluation des enseignements théoriques et cliniques**

L'évaluation de la formation est un dispositif majeur de la politique qualité. Elle concerne notamment les modalités d'enseignement et d'accompagnement en stage.

Ces évaluations se font par le biais de bilan d'année. Ces bilans sont réalisés de manière individuelle et collective. Ils permettent aux formateurs de proposer des actions d'amélioration en regard des propositions d'améliorations faites par les élèves.

Une démarche d'évaluation de la satisfaction des intervenants portant sur les enseignements est également engagée. Un questionnaire leur est envoyé afin de recueillir leur avis sur l'organisation de leurs interventions, sur le déroulé de celles-ci et sur les échanges avec les apprenants. Ils peuvent ainsi proposer des axes d'amélioration le cas échéant.

Un questionnaire est diffusé auprès des élèves afin de recueillir les éléments d'évaluation de leurs stages (accueil, encadrement, conditions matérielles, ...).

## **6 L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'INSTITUT**

Directeur de l'IFAS : M. QUINART Hervé

### **Equipe pédagogique**

Mme ANDRE Armelle	Responsable pédagogique Cadre supérieure de santé
Mme PEPIN Angélique	Infirmière Puéricultrice - Formatrice
Mme SIMART Virginie	Cadre de Santé - Formatrice
Mme SOUPLY-DAZY Floriane	Infirmière - Formatrice
Mme VIE-FORBOTEAUX Blandine	Cadre de Santé - Formatrice

L'équipe pédagogique participe avec le directeur de l'institut à la formalisation des projets pédagogique et de formation, à leur mise en œuvre et à leur réajustement.

Elle organise les enseignements théoriques et pratiques dont elles ont la responsabilité, en les coordonnant avec les autres enseignements et assurent leur évaluation.

Elle assure l'accompagnement clinique des élèves en stage et leur suivi pédagogique et développe un réseau d'experts au service de la formation des élèves,

### **Equipe administrative**

Mme OSSELET Séverine – Adjoint administratif

Mme CHAUVET Hombeline – Adjoint administratif

- Met en œuvre l'organisation administrative de l'IFAS
- Assure la tenue et le suivi des dossiers des élèves
- Accueille et informe les interlocuteurs extérieurs de l'IFAS

### **Intervenants extérieurs**

Médecins, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeute, diététicienne, professeurs de français et anglais, intervenant en informatique, juriste, avocat, ergothérapeute, ...

- Assurent des enseignements en lien avec le référentiel de formation
- Participent aux évaluations et aux sections compétentes de l'institut
- Collaborent à certains travaux

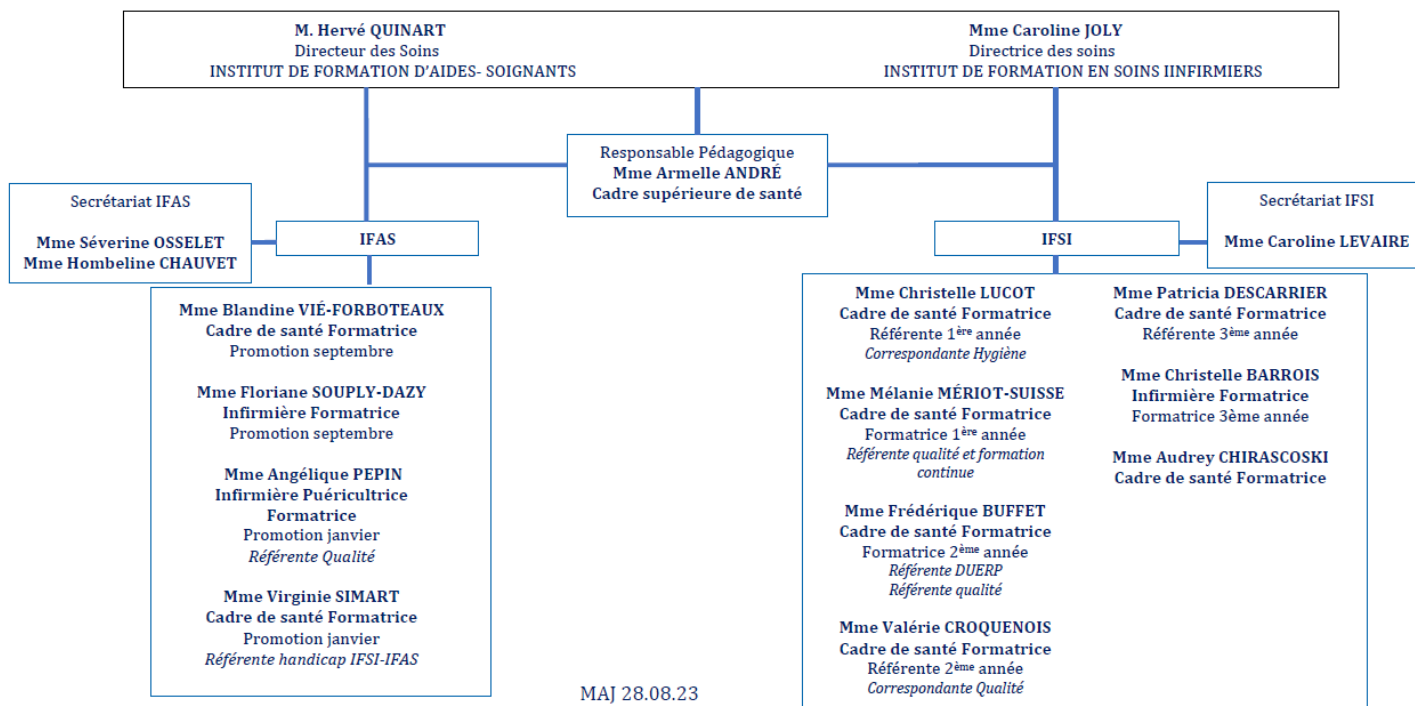


# L'ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE DE L'INSTITUT

## INSTITUTS DE FORMATION D'ÉPERNAY



### ORGANIGRAMME IFSI-IFAS



MAJ 28.08.23

L'élève est amené à devenir un **professionnel responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser des situations, de mener des interventions en équipe pluri professionnelle **dans les limites de son champ de compétences, de remettre en question ses connaissances et compétences.**

L'élève **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences, prépare et construit son identité professionnelle ainsi que son projet professionnel.

- L'élève apprend à **repérer ses émotions**,
- Il doit être capable en fin de formation d'avoir **une juste présence professionnelle**
- Il se projette dans un avenir professionnel en développant sa capacité réflexive,
- L'élève apprend à mobiliser les connaissances nécessaires à ses interventions, agir avec sécurité et efficacité.

<sup>4</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

### 7.3 Les principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de cinq blocs de compétence requis pour l'exercice des différentes activités de la profession d'Aide-Soignant.

Le référentiel de formation porte une organisation pédagogique qui permet l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, en situation de soins et s'appuie sur la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre conceptuel de la formation par alternance.

### 7.4 Trois paliers d'apprentissage

L'organisation mise en place vise à articuler en permanence trois dimensions :

- « Comprendre » : l'élève acquiert les différents savoirs nécessaires à la compréhension des situations,
- « Agir » : l'élève mobilise les savoirs, acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « Transférer » : l'élève acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque élève** dans sa singularité à acquérir les compétences. Ce parcours tend notamment à développer l'autonomie et la responsabilité de l'élève dans la progression de ses apprentissages et l'aide ainsi à construire son cheminement vers la professionnalisation.

### 7.5 La compétence<sup>5</sup>

Pour G. LE BOTERF, « la compétence d'un professionnel se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles. Pour cela, il devra savoir combiner et mobiliser plusieurs compétences ou ressources ».

La compétence s'observe en situation. Elle est mesurable. Elle se décline en quatre axes<sup>6</sup> :

- Compétence technique,
- Compétence relationnelle et sociale,
- Compétence organisationnelle,
- Compétence cognitive.

---

<sup>5</sup> Monique FORMARIER, Ljiljana JOVIC, Les concepts en sciences Infirmières, AR.S.I, 2<sup>ème</sup> trimestre 2009

<sup>6</sup> Serge LERONDEAU, formateur consultant, ACE management, formation « Pour un accompagnement professionnalisant », juillet 2009

L'acquisition de ces compétences est travaillée tout au long de la formation au travers de l'organisation mise en place à l'IFAS mais aussi en stage.

Les principes pédagogiques s'appuient sur les notions suivantes :

- Une formation qui privilégie le socioconstructivisme. Le formateur aide, accompagne l'élève à apprendre. C'est-à-dire qu'il lui apprend à questionner, problématiser, articuler les différents savoirs et repérer les savoirs qui lui manquent.
- Une formation qui reconnaît l'importance d'une démarche réflexive dans les pratiques pédagogiques. La pratique réflexive est la capacité à prendre sa pratique comme objet de réflexion.

Le formateur aide l'élève à :

- Adopter une attitude réflexive
- Argumenter ses choix
- Une formation qui met en exergue le principe de l'alternance.

Les compétences ne prennent véritablement leurs sens que dans l'AGIR donc dans une réalité de terrain. Le stage permet à l'élève de se confronter à la pratique soignante, de réaliser des actes de soins, de les analyser avec l'aide de professionnels.

L'alternance souhaitée par l'IFAS d'Eprenay doit répondre à plusieurs exigences :

- Une alternance intégrative qui favorise les interactions décisions/enjeux
- Une articulation des contenus autour de situations professionnelles prévalentes
- Une pédagogie centrée sur l'élève par une articulation des objectifs pédagogiques entre élèves, formateurs et soignants.

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation et des demandes individuelles des élèves.

- Une formation qui favorise l'inscription de l'élève dans un processus d'élaboration de son projet professionnel et facilitant la construction de son identité professionnelle.
- Le projet professionnel, dans une pédagogie centrée sur l'apprenant (PIAGET - FRENET), ayant pour vocation d'aider l'élève à :
  - Exprimer ses désirs, ses souhaits, ses intentions professionnelles
  - Elaborer sa conception de soins
  - Construire son identité professionnelle à partir de ses propres valeurs
  - Être constructeur et acteur de ses savoirs, de son devenir, de passer de la situation de spectateur à celle d'engagé par les choix qu'il autorise.

Dans ce contexte, le suivi pédagogique est primordial. Pour l'IFAS d'Épernay, le suivi pédagogique est un accompagnement individualisé de l'élève permettant un apprentissage différencié.

C'est un temps de travail entre l'élève et son référent pédagogique qui permet :

- L'évaluation des ressources et difficultés de ce dernier
- L'élaboration de stratégies pédagogiques en vue du développement de compétences et de l'identité professionnelle.

La qualité du suivi pédagogique est fonction à la fois de sa régularité et de son opportunité. Il s'appuie en partie sur la confrontation des évaluations des différents acteurs de la formation.

Ces principes sont portés par l'équipe pédagogique notamment au travers de :

- La préparation de stage
- L'exploitation de stage ainsi que l'analyse de pratique
- L'accompagnement individuel en stage
- Les entretiens individuels
- Les tables rondes ou rencontres avec les professionnels de terrain à l'IFAS
- L'API

## 7.6 Prendre soin

**Prendre soin** est « *une œuvre de création, à chaque fois unique, qui concerne une personne dans la singularité de sa situation de vie* ». <sup>7</sup>

**Prendre soin** consiste à « *porter une attention particulière à une personne qui vit une situation qui lui est particulière, et ce dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être ... l'attention ne se résume pas à l'indispensable écoute, même si celle-ci nécessite beaucoup d'habileté ... L'attention s'inscrit dans une perspective d'apporter de l'aide à la personne ... en utilisant les compétences professionnelles* ». <sup>8</sup>

Ce concept est porté par l'équipe pédagogique. Tout au long de son parcours de formation, l'élève approfondira le concept de « prendre soin » lors des différents travaux réalisés en cours mais aussi lors de l'expérimentation en stage.

---

<sup>7</sup> Hesbeen, Walter. Prendre soin à l'hôpital. Edition Masson, 1998, p.15.

<sup>8</sup> Hesbeen, Walter. Humanisme soignant et soins infirmiers - Un art du singulier. Edition Elsevier Masson, 2017, p.31.

## 8 LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La formation dispensée à l'IFAS s'inscrit strictement dans le cadre réglementaire défini par les textes officiels.

Le référentiel de formation au métier d'aide-soignant décrit les différents savoirs et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir du référentiel d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

La formation comprend cinq blocs de compétences, dix modules d'enseignement en institut de formation et des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des onze unités de compétences du Diplôme d'Etat.

### 8.1 L'Organisation de la formation

La formation conduisant au Diplôme d'aide-soignant comporte 1540 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage, réparties comme suit :

- Formation théorique et pratique en institut de formation : **770 heures** soit 22 semaines,
- Formation en milieu professionnel : **770 heures** soit 22 semaines.

La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est **obligatoire** durant toute la formation.

La formation s'échelonne sur onze mois.

Durant la formation, les élèves en cursus complet bénéficient de trois semaines de congés pour les promotions de septembre et de quatre semaines de congés pour les promotions de janvier. L'enseignement en institut qui comprend **cinq blocs de compétences**, est dispensé sous forme de « *cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques en petits groupes d'apprenant permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences* »<sup>9</sup>. D'autres méthodes pédagogiques seront exercées comme l'apprentissage par la simulation, la chambre des erreurs, l'escape game, la Quizzbox ou autres logiciels numériques.

Les intervenants extérieurs sont choisis, pour leurs compétences spécifiques et le niveau d'expertise inhérent à leur pratique.

---

<sup>9</sup> Arrêté du 10 juin 21 relatif à la formation conduisant au DE d'aide-soignant

L'enseignement clinique est réalisé en milieu professionnel dans différentes structures publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en HAD ou dans les services d'accompagnement d'aide à la personne. Il comprend quatre stages : trois stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès des personnes âgées. Une période de nuit et de week-end doit être réalisée.

## **8.2 Les différents types de cursus**

L'IFAS accueille plusieurs catégories d'élèves qui suivent des cursus de formation différents selon leurs expériences antérieures.

### **8.2.1 Cursus complet**

Les élèves en cursus complet suivent l'intégralité de la formation.

### **8.2.2 Cursus modulaire ou partiel**

Les promotions peuvent accueillir en cursus modulaire des élèves titulaires de :

DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

BAC PRO ASSP : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale"

BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires"

ADV F : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social

DE AES 2016 : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social 2016 (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire ») ; Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016.

DE AES 2021 : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale

AMBULANCIER : Diplôme d'Etat d'ambulancier

Les équivalences et les allègements de formation pour ces élèves est disponible en Annexe 1.

### 8.3 Les moyens pédagogiques

Ils comportent des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques assurés par l'équipe pédagogique de l'IFAS ou par des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise dans le domaine concerné.

- Les **cours magistraux** sont dispensés par promotion en salle de cours. L'interaction entre enseignants et élèves est favorisée. Ils peuvent être dématérialisés pour être dispensés à distance grâce aux moyens numériques. L'enseignement à distance permet de notamment de recourir à des intervenants experts qui ne pourraient pas se déplacer pour venir en présentiel à l'IFAS. Il permet également d'assurer la continuité des enseignements en cas de crise sanitaire.
- Les **travaux dirigés** (TD) sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité d'expérimenter son positionnement au sein d'un groupe de pairs. A partir de ses expérimentations, chaque élève est amené à initier, à réguler, à animer, à produire et présenter un travail de groupe.
- Les **travaux pratiques** (TP) sont organisés en répartissant les élèves par groupe et permettent de donner à chaque élève la possibilité de pratiquer des soins avant de les réaliser en stage. Ils sont organisés par les formateurs de l'IFAS.
- La **simulation en santé** est organisée en répartissant les élèves par petits groupes et permet de développer les compétences de l'élève grâce à une situation simulée. En recréant des situations de travail, l'utilisation de la simulation constitue un moyen d'augmenter la qualité de prise en charge des personnes soignées et de leur famille. Ils sont organisés par les formateurs de l'IFAS.

### 8.4 L'accompagnement pédagogique

Le programme de formation met en place :

- L'accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation). 35h supplémentaires d'API sont dispensés auprès des cursus partiels et modulaires.
- Le suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)

- Les travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

#### **8.4.1 L'Accompagnement pédagogique individualisé : API (35 heures)**

L'objectif est de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation.

Les éléments de contenu sont les suivants :

- **Positionnement de l'apprenant** en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- **Entretien** avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- **Accompagnement individualisé** pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- **Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels** pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- **Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel**

#### **8.4.2 Le suivi pédagogique individualisé des apprenants (7 heures)**

L'objectif est de poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Les éléments de contenu sont les suivants :

- **Entretiens** avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- **Apport d'éléments** complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant



### **8.4.3 Travaux personnels guidés : TPG (35 heures)**

L'objectif est d'accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Les éléments de contenu sont les suivants :

- **Accompagnement individuel** du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- **Guidage collectif** du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- **Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information**, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

## **8.5 L'évaluation**

L'évaluation est mise en place tout au long de la formation. Elle se présente sous une forme formative et normative.

### **8.5.1 L'évaluation formative**

Un suivi pédagogique en stage est programmé pour les élèves. Il a lieu à chaque stage et a pour objectif d'accompagner l'élève à entrer dans un processus de formation professionnalisant. L'élève doit, à ce titre, réaliser une auto-évaluation de sa progression durant sa formation clinique.

Un encadrement clinique en stage est réalisé au cours des stages. Le portfolio permet d'assurer un suivi de l'élève et de l'accompagner dans sa progression en milieu professionnel.

Un bilan de mi-formation est assuré lors d'un entretien individuel avec une formatrice. L'objectif est d'évaluer la progression de l'élève tant à l'institut qu'en milieu professionnel.

### **8.5.2 L'évaluation normative**

L'évaluation normative est conforme au texte réglementaire.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	<b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b> <i>Module spécifique AS</i>	<b>Etude de situation</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	<b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b> <i>Module spécifique AS</i>	
<b>Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</b>	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	<b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b> <i>Module spécifique AS</i>	<b>Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</b> <b>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b> <b>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</b>
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	<b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b> <i>Module spécifique AS</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	<b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b>	
<b>Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	<b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b>	<b>Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	<b>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b>	
<b>Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	<b>Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b>	<b>Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	<b>Module 9. - Traitement des informations</b>	<b>Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</b> <b>Evaluation des compétences en milieu professionnel</b>
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	<b>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b>	

La validation des blocs de compétences s'organise en épreuves écrites, orale pratique ou épreuve simulée. Elle se décompose ainsi :

- Epreuves écrites :

Bloc 1

M1 : Réalisation du projet de soins sur la base d'une situation clinique

M2 : Repérage des risques et des fragilités sur la base d'une situation clinique

Bloc 2

M3 : Mise en lien de connaissances théoriques avec de courtes situations concrètes

M4 : Réalisation du projet de soins sur la base d'une situation clinique simulée

Bloc 3

M7 : Evaluation écrite en lien avec l'encadrement sur la base d'une situation concrète

Bloc 4

M8 : Repérage des risques liés à l'environnement et à l'hygiène sur la base de l'observation d'une chambre des erreurs

Bloc 5

M9 : Réalisation des transmissions écrites de patients sur la base de situations cliniques

M10 : Réalisation de l'organisation d'une journée de travail sur la base de situations cliniques

- Épreuve orale :

Bloc 3

M6 : Analyse d'une situation de communication vécue en stage

- Épreuve pratique simulée :

Bloc 2

M5 : Mise en situation en lien avec l'ergonomie et la mobilisation de la personne

## **9 LA PLANIFICATION DE LA FORMATION**

Une rentrée s'effectue début septembre et se termine mi-juillet.

L'autre rentrée s'effectue début janvier et se termine mi-décembre.

## CONCLUSION

L'organisation de la formation et sa mise en œuvre sont le fruit du travail de toute l'équipe pédagogique de l'IFAS d'Eprenay et des liens étroits entretenus avec les professionnels de terrain.

La formation centrée sur l'acquisition de cinq blocs de compétence, tend à faciliter l'adaptation des futurs aides-soignants aux situations complexes dans les soins courants et dans les soins aigus dans des environnements en évolution constante.

Un travail important a été réalisé par l'équipe pédagogique de l'IFAS depuis la parution du nouveau référentiel afin d'accompagner les professionnels des lieux de stage dans la mise en œuvre de celui-ci, notamment en ce qui concerne la validation des compétences en stage.

C'est dans ce contexte que l'aide-soignant devra ensuite s'inscrire dans un processus de formation continue tout au long de sa vie.

# ANNEXE 1 : LES EQUIVALENCES ET LES ALLEGEMENTS DE FORMATION (REF. 2021)

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				DEAP 2006 (niveau 3)			DEAP 2021 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	7	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	28	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	182	Allègement de formation	70		Allègement de formation	56	
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée			
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel			
		<b>Total heures formation théorique</b>	<b>770</b>		<b>329</b>			<b>224</b>	
		<b>% parcours complet théorique</b>			<b>43%</b>			<b>29%</b>	
		<b>Durée formation théorique en semaines</b>	<b>22</b>		<b>9,4</b>			<b>6,4</b>	
		<b>Durée formation clinique en semaines</b>	<b>22</b>		<b>7</b>			<b>7</b>	
		<b>Total heures formation clinique</b>	<b>770</b>		<b>245</b>			<b>245</b>	
		<b>Total heures formation</b>	<b>1540</b>		<b>574</b>			<b>469</b>	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35	/	35	/	/		35
		Suivi pédagogique Individualisé des apprenants (SPI)	7	/	7	/	/		7
		Travaux personnels guidés (TPG)	35	/	35	/	/		35
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	/	77	/	/		77
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	182	/	182	/	/		182
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	/	35	/	/		35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence totale		Pas d'évaluation	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation			35
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		35						
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des Informations	35	Equivalence totale		Pas d'évaluation			35
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
			70						
		Total heures formation théorique	770		371				511
		% parcours complet théorique			48%				66%
		Durée formation théorique en semaines	22		10,6				14,6
		Durée formation clinique en semaines	22		10				14
		Total heures formation clinique	770		350				490
		Total heures formation	1540		721				1001

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35	/	35	/	/		35
		Suivi pédagogique Individualisé des apprenants (SPI)	7	/	7	/	/		7
		Travaux personnels guidés (TPG)	35	/	35	/	/		35
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21						
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	/	77	/	/		77
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	182	/	182	/	/		182
	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	/	35	/	/		35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Dispense de formation		Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	Equivalence totale		Pas d'évaluation
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		35						
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des Informations	35	Allègement de formation		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
			70						
		Total heures formation théorique	770		567				602
		% parcours complet théorique			74%				78%
		Durée formation théorique en semaines	22		16,2				17,2
		Durée formation clinique en semaines	22		17				17
		Total heures formation clinique	770		595				595
		Total heures formation	1540		1162				1197



Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)			DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation		Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	63	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	77	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	162	Allègement de formation	161		Allègement de formation	161	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Equivalence			Pas d'évaluation		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Equivalence		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	Equivalence		Pas d'évaluation
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21		Equivalence	21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu	Allègement de formation		Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence totale		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Equivalence		Pas d'évaluation
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques							
Total heures formation théorique			770		455			553	
% parcours complet théorique					59%			72%	
Durée formation théorique en semaines			22		13			15,8	
Durée formation clinique en semaines			22		12			12	
Total heures formation clinique			770		420			420	
Total heures formation			1540		875			973	

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)				ARM 2019 (niveau 4)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation	Equivalences et dispenses	Parcours de formation	Evaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147		147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel		147	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21	Dispense de formation				21	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77	Allègement de formation	21	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	35	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et ajustement (Module spécifique AS)	162	Allègement de formation	161		Allègement de formation	168	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35		Equivalence		
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	Allègement de formation	21	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21		Equivalence	21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation		Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu	Allègement de formation		Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Equivalence		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Allègement de formation		Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques							
Total heures formation théorique			770		553			574	
% parcours complet théorique					72%			75%	
Durée formation théorique en semaines			22		15,8			16,4	
Durée formation clinique en semaines			22		17			17	
Total heures formation clinique			770		595			595	
Total heures formation			1540		1148			1169	